inscriptions à la Faculté (1). Il quittait le collège le 7 août 1736.

Ses études de droit terminées (2), Alexandre, suivant l'exemple de son père et de son grand-père, entrait au parlement de Paris. Il devint conseiller, puis président à la troisième chambre des enquêtes.

Dix ans après, et quelques mois avant la mort du P. Jérôme, deux nouveaux enfants, X. et Z. de Murard, à l'identification desquels nous n'avons pu aboutir, venaient à Juilly achever leur éducation. Ils entraient le 2 octobre 1745, et sortaient le 26 août 1751 (3). Ils étaient admis en appartement privé, avec préfet particulier. Ils retrouvaient comme valet-chambrier le petit Lionois, resté au

Alexandre rencontrait à la Faculté Jean-Claude Cropet de Varissan, Augustin-François de Pétitot, Jean Gauthier Jobert, Pierre Dephline de la Chartonnière, Michel-Jacques Turgot, Jean-François Joly de Fleury, Denis Guy-Coquille, Joseph-Marie Terray de Malherbe, Jean-Baptiste de Secondat, baron de la Brède.

⁽¹⁾ Alexandre de Murard prit des inscriptions les 18 janvier, 14 avril, 17 juillet, 31 octobre 1736, 15 janvier, 10 avril, 10 juillet 1737. Les registres de l'Econome portent: Ce 17 janvier 1736, frais d'un voyage à Paris pour y prendre les inscriptions 36 livres 10 sols et on a payé 10 livres 10 sols pour le louage d'un cheval pendant sept journées, — en avril, 33 livres 8 sols pour les inscriptions en droit, — ce 17 juillet, payé pour les inscriptions, comprís la dépense de bouche et le cheval, 47 livres 18 sols.

⁽²⁾ Alexandre était reçu bachelier en droit le 30 mars 1737. Consulter, à la Faculté de Droit de Paris, Catalogus auditorum juris, vol. 31 page, 207. — Regestum examinum, vol. 84, page 222. — Rien pour lui au Regestum litterarum testimonialium qua in Parisiensi jurium facultate studiosis expedita sunt, vol. 91.

⁽³⁾ La pension revint à 8.627 livres 95 sols. Les enfants recevaient chaque année, au 1^{er} janvier, 48 livres par ordre de leurs parents.